



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Taux

Question écrite n° 39380

### Texte de la question

M Dominique Saint-Pierre attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'economie, des finances et de la privatisation, charge du budget, sur le cas des handicapés physiques dont l'adaptation du logement necessite l'installation d'ascenseur ou monte-charge. L'article 24 de la loi de finances pour 1988 a ramene a 5,5 p 100 le taux de la taxe sur la valeur ajoutee portant sur certains appareillages pour handicapés. Il lui demande s'il n'envisage pas d'etendre la reduction du taux de TVA aux monte-charges, ascenseurs, leve-malades, installes pour l'usage exclusif de handicapés afin que ceux-ci retrouvent une certaine autonomie et beneficent malgre leur handicap d'un agrement et d'une ouverture maximale a la vie sociale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Saint-Pierre Dominique](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39380

**Rubrique :** Tva

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 avril 1988, page 1713